



ANIMATION DU SAGE DORDOGNE AMONT

BILAN 2021 PREVISIONNEL 2022

Descriptif technique

Maître d'ouvrage :

EPTB de la Dordogne - EPIDOR

Place de la Laïcité 24250 Castelnaud-la-Chapelle

Contacts : Guillaume LALOGNE NEIGE

g.lalogue@eptb-dordogne.fr

Sylvie HURISSE

epidor.hd@eptb-dordogne.fr

Partenaires financiers :

Agence de l'Eau Adour Garonne
Conseils Départementaux du Puy-de-Dôme, du
Cantal, de la Corrèze, du Lot et de la Dordogne
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

CONTEXTE

A la demande des acteurs du territoire et sur décision de la Commission Locale de l'Eau (CLE), EPIDOR assure l'animation du SAGE Dordogne amont. La phase d'élaboration en cours doit conduire à la constitution de plusieurs documents :

- L'état des lieux qui comprend un état initial, un diagnostic global et l'étude des tendances et scénarii ;
- La stratégie globale du SAGE ;
- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques et le Règlement du SAGE ;
- Une évaluation environnementale.

Le territoire du SAGE Dordogne amont en chiffres :

9 700 km² et 8 930 km de cours d'eau dont 302 correspondants à la rivière Dordogne.

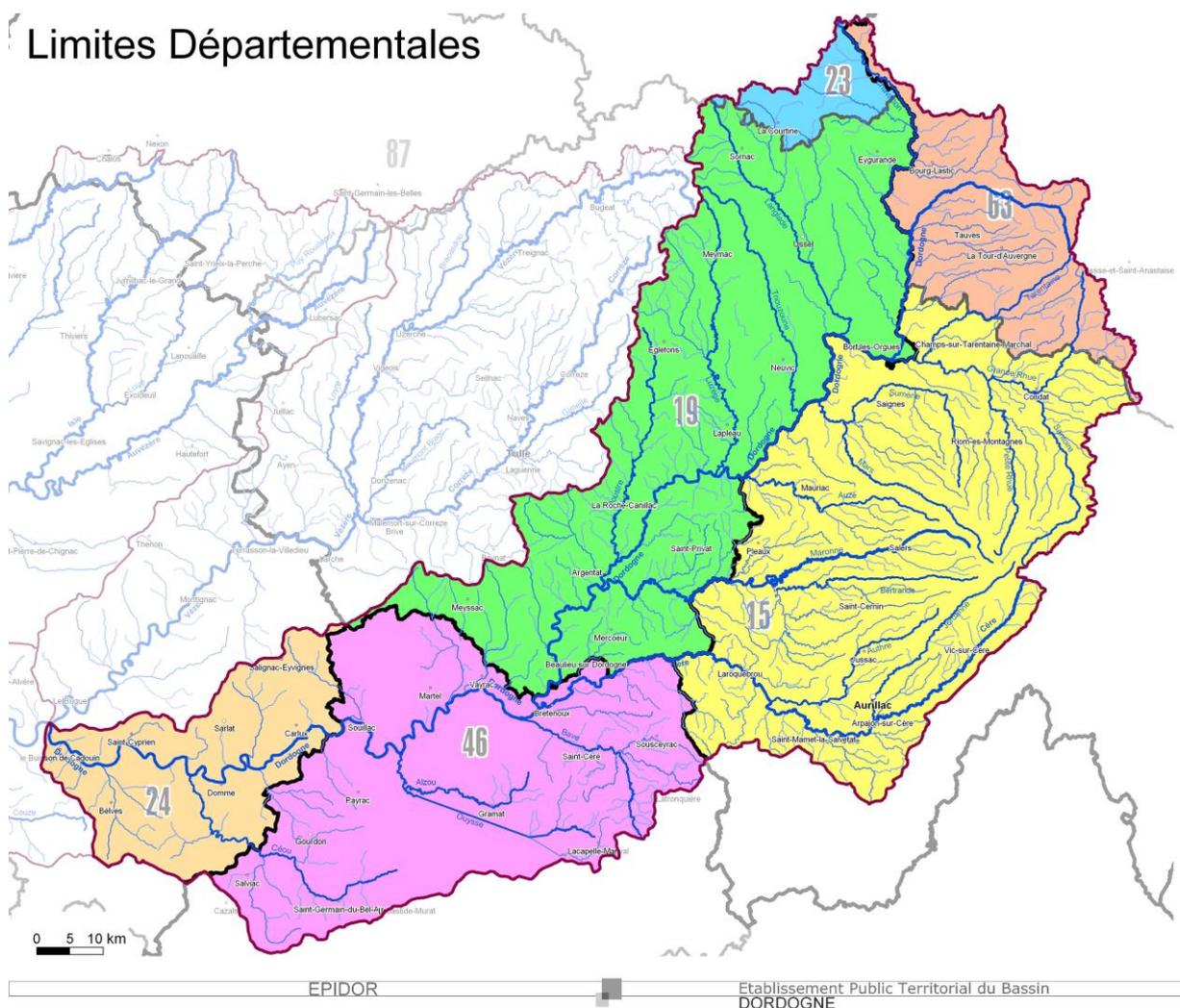
280 000 habitants

3 Régions (Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle Aquitaine et Occitanie)

6 Départements (Puy-de-Dôme, Cantal, Creuse, Corrèze, Lot, Dordogne)

583 Communes (dont 404 entièrement sur le bassin)

3 Parcs naturels régionaux (Volcans d'Auvergne, Millevaches en Limousin, Causses du Quercy)



CHRONOLOGIE DE L'ELABORATION DU SAGE DORDOGNE AMONT

- 15 avril 2013 : arrêté inter-préfectoral de **définition du périmètre** pour le SAGE Dordogne amont
- 10 décembre 2013 : arrêté préfectoral de définition de la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE)
- 13 décembre 2013 : Première réunion de la CLE - **Installation de la CLE – M. Jacques DESCARGUES est élu président de la CLE du SAGE Dordogne amont**
- Mars – Mai 2014 : Groupes de travail thématique Milieux, Qualité, Quantité, Usages
- 23 avril 2014 : Groupe de travail provisoire (travail sur les règles de fonctionnement de la CLE)
- Juin – Septembre 2014 : Groupes de travail géographique Ussel, Arpajon-sur-Cère, Souillac
- 4 septembre 2014 : Groupe de travail technique
- 18 septembre 2014 : 2nde réunion de la CLE / vote des règles de fonctionnement de la CLE, élection des vice-présidents, élection du bureau et bilan des réunions thématiques et géographiques
- 6 février 2015 : Groupe de travail technique
- 19 février 2015 : Bureau / avancement du SAGE et avis sur les projets de SDAGE et PGRI Adour Garonne 2016-2021
- 8 septembre 2015 Groupe de travail technique
- 13 novembre 2015 Groupe de travail technique
- 8 décembre 2015 Bureau / présentation de l'état initial et modalités de consultation
- 25 janvier 2016 : Bureau / méthodologie et axes de travail du diagnostic
- 30 mars 2016 Comité technique / étude tendances et scénarios
- 4 mai 2016 : Bureau / bilan de la consultation sur l'état initial
- 28 juin 2016 : 3^{ème} réunion de la CLE - **validation de l'état initial – M. Pascal COSTE est élu président de la CLE du SAGE Dordogne amont**
- Octobre à décembre 2017 : entretiens préalables à la validation du pré-diagnostic
- 9 janvier 2018 : Bureau / finalisation du diagnostic et organisation d'une consultation
- 19, 20 et 22 février 2018 : réunions géographiques Cénac, Mauriac et Ussel / territorialisation du diagnostic
- 18 septembre 2018 : 4^{ème} réunion de la CLE - **validation du diagnostic et des tendances**
- 24, 29 octobre et 9 novembre 2018 : réunions géographiques Souillac, Mauriac et Ussel :
- 10 décembre 2018 : Groupe de travail technique / CR des réunions géographiques
- 21 décembre 2018 : Bureau / compte-rendu des réunions géographiques et méthodologie d'élaboration de la stratégie du SAGE
- 29 avril 2019 : Bureau / finalisation du projet de stratégie
- 25 juin 2019 : Bureau / finalisation du projet de stratégie (suite)
- 30 octobre 2019 : 5^{ème} réunion de la CLE - **validation de la stratégie du SAGE**
- 26 février 2020 : Groupe de travail technique
- 8 février 2022 : arrêté de renouvellement de la CLE

BILAN DE L'ANIMATION 2021

Les contextes institutionnel et sanitaire ont fortement perturbé le travail de la Commission Locale de l'Eau sur les années 2020-2021. En effet, le mandat des membres de la Commission Locale de l'Eau, fixé par l'arrêté du 10/12/2013 portant constitution de la CLE du Sage Dordogne amont, est arrivé à échéance en décembre 2019. La composition de cette CLE a été renouvelée par l'arrêté du 28 décembre 2020. Depuis cette date, le contexte sanitaire, les élections départementales de 2021 et les diverses désignations qui en ont découlé n'ont pas permis de renouveler la Commission Locale de l'Eau en 2021.

Sur le volet technique en revanche, la stratégie du SAGE adoptée fin 2019 constitue une feuille de route relativement précise et partagée. Ainsi, **la structure porteuse a pu avancer sur la déclinaison de la stratégie en dispositions ou en règles**, opposables aux administrations, aux collectivités et aux tiers. Un important **travail cartographique** est mené parallèlement à la rédaction du SAGE afin **d'appréhender l'incidence de chaque mesure envisagée en fonction du territoire sur lequel elle s'applique** (efficacité vis-à-vis de l'objectif visé, mais aussi impacts économiques, sociaux etc...).

Par ailleurs, en accord avec l'agence de l'eau et les techniciens de rivière du territoire, l'animateur du SAGE a profité de la tenue de réunions « locales » (COFIL PPG, Contrats territoriaux points GEMAPI...) pour communiquer sur le SAGE, sa portée, son articulation avec les démarches connexes (PPG, contrats territoriaux, documents d'urbanisme...) et sa gouvernance auprès des élus du territoire, et en particulier des nouveaux membres de la CLE.

La cellule d'animation s'est également impliquée dans le suivi des contrats coordonnés par les PNR Millevaches en Limousin (contrat territorial Chavanon) et Volcans d'Auvergne (contrat territorial sources de la Dordogne – Sancy – Artense).

Outre le suivi des actions menées sur ces territoires, il s'agit d'**opportunités pour développer localement certaines pistes envisagées dans le SAGE** :

- restaurer les zones humides et les valoriser dans la gestion du pâturage (Chavanon amont),
- maîtriser l'accès des troupeaux aux cours d'eau,
- limiter le réchauffement des cours d'eau par les plans d'eau,
- préserver les espèces remarquables (moule perlière sur la Méouzette),
- mettre en place d'une concertation visant à identifier des modalités de gestion des ouvrages hydroélectriques moins impactantes pour les milieux et les usages locaux (cours d'eau d'Artense et lac de la Crégut),
- favoriser une production hydroélectrique à faible incidence milieux aquatiques (barrage de la Bourboule),
- résorber les atteintes à la naturalité du territoire (secteur des sources de la Dordogne au Mont-Dore) et envisager l'adaptation des activités au changement climatique...

L'animateur s'est enfin impliqué dans les démarches menées à l'échelle des départements du Puy-de-Dôme (stratégie aires protégées), du Cantal (assises de l'eau) et de la Corrèze.

PREVISIONNEL 2022

L'année 2022 sera essentiellement consacrée à **la poursuite de la rédaction des documents composant le SAGE.**

Dans un premier temps, compte-tenu du renouvellement global de la CLE entériné par l'arrêté préfectoral du 8 février 2022, **une « remise à niveau » des membres de la CLE est envisagée.** La première réunion de la CLE aura pour objet : 1 - l'élection du président, des vice-présidents et des membres du Bureau puis 2 – le rappel des principaux éléments de l'état initial, du diagnostic, des tendances et de la stratégie (Objectifs 3, 4 et 6).

Parallèlement, sur la base de la stratégie adoptée fin 2019, des réflexions développées en 2020 et de leur traduction cartographique et compte-tenu des probables précautions à prendre pour limiter la propagation de l'épidémie de COVID, **les mesures du SAGE pourront être corédigées via l'organisation d'échanges thématiques** (Objectif 1). Des visio-conférences, des échanges emails et des réunions en présentiel seront organisées dans ce but.

L'évaluation environnementale, confiée au bureau d'études Eaucéa, aura lieu en même temps que ces travaux et permettra d'enrichir au fur et à mesure les réflexions relatives aux objectifs du SAGE et à la formulation des mesures qui le composeront (Objectif 2).

Selon l'avis des membres de la CLE sur le projet qui leur sera présenté, une phase de **consultation pourra être organisée** en fin d'année afin de consolider ou d'adapter certaines mesures (Objectif 5).

En outre, une **implication forte sur les actions et démarches territoriales** en lien avec les grands sujets du SAGE devra être poursuivie (Objectifs 7, 8 et 9).

Un renforcement de l'équipe d'animation du SAGE Dordogne amont est prévu à partir de 2022 afin de finaliser les documents officiels (PAGD et règlement) et d'organiser la concertation avec l'ensemble des acteurs, tout en maintenant un suivi des actions et démarches engagées sur les territoires.

BILAN DÉTAILLÉ 2021 ET PRÉVISIONNEL 2022

1. Élaboration et coordination générale du SAGE

Objectif 1 : Poursuivre la rédaction des mesures du SAGE avec les acteurs du bassin

- Action 1 : mobiliser des groupes de travail thématiques
L'animateur organisera un travail collectif (réunions thématiques, plateformes d'échange en ligne...) de manière à rédiger précisément les différentes mesures (règles et dispositions) du SAGE.
- Action 2 : associer les services de l'Etat (via le groupe technique) à la rédaction des mesures réglementaires afin de s'assurer de leur efficacité / faisabilité
- Action 3 : associer les membres de la CLE aux travaux de rédaction des mesures du SAGE
- Action 4 : associer le cabinet en charge de l'évaluation environnementale à la rédaction des mesures du SAGE afin que son avis puisse alimenter au fur et à mesure les réflexions
- Action 5 : présenter et débattre des mesures en cours de rédaction avec les membres de la CLE ou de son bureau

La stratégie du SAGE constitue une feuille de route relativement précise : la Commission Locale de l'Eau a en effet identifié 7 enjeux, eux-mêmes déclinés en 30 d'objectifs et près de 80 mesures potentielles. A partir de ce travail, et en concertation avec quelques experts consultés au fur et à mesure des réflexions, la structure porteuse a pu avancer sur la déclinaison de la stratégie en dispositions ou en règles, opposables aux administrations, aux collectivités et aux tiers.

Un important travail cartographique est mené parallèlement à la rédaction du SAGE afin d'appréhender l'incidence de chaque mesure envisagée en fonction du territoire sur lequel elle s'applique (efficacité vis-à-vis de l'objectif visé, mais aussi impacts économiques, sociaux etc...).

Les mesures de confinement liées à la pandémie de COVID et l'absence de commission locale de l'eau n'ont malheureusement pas permis la mise en place d'un travail collectif tel que cela était envisagé initialement. Le travail réalisé par la structure porteuse constituera une base de travail relativement élaborée pour que la co-rédaction des mesures soit efficace en 2022.

Le travail relatif à la rédaction des mesures du SAGE correspond en 2021 à 0,73 ETP, ce qui est sensiblement supérieur au prévisionnel établi à 0,53 ETP.

Pour 2022, il est prévu de consacrer une part importante de l'activité de la cellule d'animation à ce volet (0,81 ETP).

Objectif 2 : Suivre l'élaboration de l'évaluation environnementale du SAGE

- Action 1 : S'assurer de la bonne exécution du marché public relatif à la réalisation de l'évaluation environnementale du SAGE
- Action 2 : Suivre et accompagner le prestataire pour la réalisation de l'évaluation environnementale du SAGE afin de s'assurer de la cohérence du document avec le SAGE et de garantir sa recevabilité par l'autorité environnementale

- Action 3 : Organiser le suivi de la démarche par les membres du comité de pilotage via l'organisation de réunions et la diffusion des documents intermédiaires
- Action 4 : Organiser la présentation des résultats de l'évaluation environnementale en CLE

Le travail relatif au suivi de l'évaluation environnementale du SAGE correspond en 2021 à 0,07 ETP (soit la moitié du prévisionnel 2021 : 0,15 ETP). En effet, du fait de la non-réalisation des ateliers / réunions thématiques initialement envisagées pour la rédaction des mesures, le travail du bureau d'études est réduit en 2021.

Ces actions sont de ce fait prévues sur 2022 : il est prévu que ce volet représente 0,25 ETP.

Objectif 3 : Présenter une première version de SAGE à la CLE

- Action 1 : Concevoir en plus des documents constitutifs du SAGE un ou plusieurs documents synthétiques de présentation des attendus, des objectifs et du contenu du projet de SAGE.
- Action 2 : Envisager une présentation mixant le projet de SAGE et l'évaluation environnementale correspondant à ce projet.

Le travail relatif à la conception d'une synthèse du SAGE correspond en 2021 à environ 0,2 ETP, ce qui est inférieur au prévisionnel établi à 0,3 ETP. Le travail réalisé correspond entre-autre à la présentation (diaporama + discours) utilisée lors des réunions territoriales (Cf. objectif 7).

Ce travail n'a pas pu être présenté à la CLE (pas de réunion organisée en 2021) et cette action sera réalisée en 2022. Pour 2022, il est prévu que ce volet représente 0,31 ETP.

Objectif 4 : Elaborer les documents constitutifs du SAGE

- Action 1 : Rédiger et mettre en forme les documents constitutifs du SAGE à partir de l'état des lieux, de la stratégie et des mesures formulées par les groupes de travail mis en place
- Action 2 : Mobiliser le comité technique de manière à assurer la cohérence des documents dans leur ensemble
- Action 3 : prendre en compte les remarques émises par la CLE à l'issue de la présentation de la première version du projet de SAGE (automne 2021)

Les actions relatives à l'élaboration des documents définitifs du SAGE n'ont pas été mises en œuvre en 2021 (prévisionnel 2021 établi à 0,5 ETP).

Ces actions sont donc reportées en 2022 : il est prévu que ce volet représente 0,16 ETP.

Objectif 5 : Organiser la consultation relative au SAGE

- Action 1 : Consulter les acteurs du territoire à propos du projet de SAGE
Comme cela a été fait pour les phases d'état des lieux et de stratégie, il sera proposé au bureau de la CLE de consulter les acteurs de l'eau du territoire à propos des mesures envisagées afin que la CLE puisse tenir compte de leurs éventuelles remarques.
- Action 2 : Analyser les avis collectés, les analyser et en faire un bilan aux membres de la CLE afin d'adapter le cas échéant le projet de SAGE

- Action 3 : Publier la déclaration d'intention
Le SAGE est un document de planification devant faire l'objet d'une consultation du public. Dans la mesure où l'élaboration des divers documents composant le SAGE a déjà fait l'objet de nombreuses opérations d'information et de concertation (réunion géographiques, consultation écrite, site internet...) et conformément à l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016, la CLE a décidé de ne pas prévoir de modalités de concertation complémentaire (option retenue par la plupart des CLE).
Une déclaration d'intention a été rédigée dans ce sens et doit être transmise au Préfet après validation par le président de la CLE.

Les actions relatives à l'organisation d'une consultation n'ont pas été mises en œuvre en 2021 (prévisionnel établi à 0,16 ETP).

Ces actions sont donc reportées en 2022. Il est prévu que ce volet représente 0,12 ETP.

Objectif 6 : Animer la CLE et son bureau

- Action 1 : organiser et animer les réunions de la CLE ou du Bureau
L'animation de la CLE du SAGE Dordogne amont nécessite de préparer techniquement et administrativement ces réunions : documents de travail, invitations, relance téléphonique, location de salles, préparation du matériel, établissement et diffusion de compte-rendu.
- Action 2 : communication
Mettre à jour et administrer les sites internet du SAGE, Gest'eau et EPIDOR.
- Action 3 : informer la CLE afin d'émettre des avis sur les projets du territoire
Information de la CLE ou du bureau sur les projets sur lesquels elle est consultée : analyse des projets et proposition d'un avis par l'animateur du SAGE, consultation des membres du bureau / de la CLE, émission d'avis définitifs par le Président de la CLE.
- Action 4 : assurer le secrétariat de la CLE
Suivi administratif et financier : montage et suivi financier, préparation des délibérations et des budgets, préparation des réunions (invitations, relances, réservation salle et préparation matériel...), rédaction et diffusion des comptes rendus, rédaction/envoi de courriers, suivi de la composition de la CLE et la mise à jour d'une base contacts

Compte-tenu des délais de nominations des représentants des différentes instances à la CLE du SAGE Dordogne amont, l'arrêté de renouvellement de la CLE n'a pu être publié qu'en février 2022. Ainsi, aucune réunion de la CLE n'a pu être réalisée en 2021. Le travail relatif à l'objectif 6 correspond en 2021 à environ 0,1 ETP, ce qui est en toute logique inférieur au prévisionnel établi à 0,18 %.

Pour 2022, il est prévu que ce volet représente 0,17 ETP.

Objectif 7 : Connaître et mobiliser les acteurs du territoire

- Action 1 : Organiser des rencontres régulières avec les acteurs locaux
Rencontre avec des acteurs de territoire impliqués directement ou non dans la démarche SAGE pour favoriser son appropriation locale (de quoi s'agit-il, à quoi ça sert, que peut-on en attendre, ... ?) et recueillir les éventuelles attentes, propositions ou remarques.
- Action 2 : s'informer des projets envisagés et mis en œuvre sur le territoire
- Action 3 : analyser les points de convergence entre les préoccupations locales et les sujets du SAGE

- Action 4 : intervenir ou participer à des évènements (colloques, réunions publiques...) pour diffuser l'information concernant le SAGE, les enjeux du territoire ou de la ressource en eau de manière générale.

Le travail relatif à l'amélioration des connaissances et à la mobilisation des acteurs du territoire correspond en 2021 à environ 0,24 ETP (prévisionnel : 0,1 ETP). Les élections municipales de 2020 puis départementales et régionales de 2021 ont eu pour conséquence de renouveler de manière sensible les membres du collège des élus de la CLE. L'animateur a donc mené un travail d'information de ces nouveaux élus via les réunions relatives aux démarches territoriales telles que les PPG et les contrats territoriaux (20 réunions en 2021).

Pour 2022, il est prévu de poursuivre ce travail d'information au sein des territoires au même niveau qu'en 2021 : ce volet représenterait 0,27 ETP.

2. Suivi des dynamiques territoriales

Objectif 8 : Suivre la mise en œuvre des contrats territoriaux et faciliter la réalisation d'actions en lien avec les problématiques du SAGE

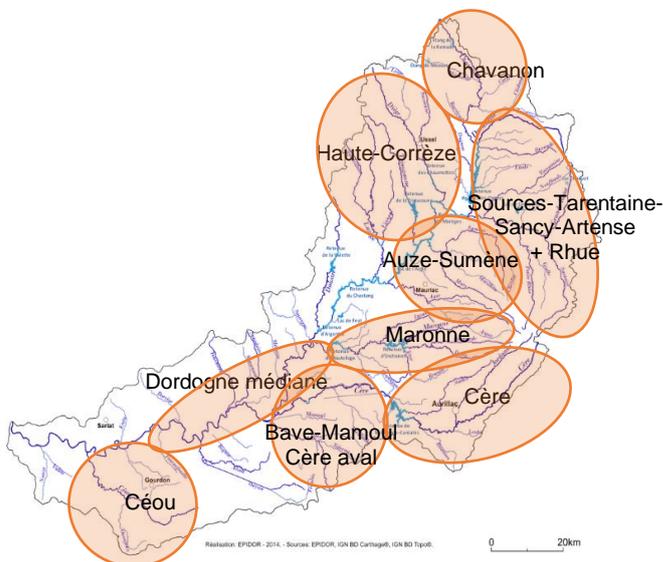
- **Action 1** : Construire, accompagner et suivre la mise en œuvre des programmes d'actions sur les thématiques principales du SAGE

La qualité des eaux au niveau des grandes retenues, sur lesquelles des problèmes liés à l'eutrophisation sont identifiés, mobilise les acteurs locaux : les travaux réalisés dans le cadre du Contrat de rivière Haute Dordogne mettent en avant des difficultés dans la **gestion des effluents d'élevage**.

La réduction des impacts des **aménagements hydroélectriques** et des **pratiques sylvicoles**, la **préservation des zones humides** et la **gestion du pâturage** sont également des sujets majeurs sur le périmètre du SAGE.

Il est donc proposé de suivre et d'accompagner la mise en œuvre des programmes d'actions sur les territoires suivants :

- Bassin versant de la Cère, en amont de la retenue de **Saint-Etienne-Cantalès** : les EPCI du bassin se sont organisés en 2019 pour mettre en place une démarche coordonnée de gestion de l'eau (type contrat territorial) afin d'améliorer notamment la **qualité de l'eau** des rivières dont certaines abritent d'importantes populations de **moule perlières**, et du lac de Saint-Etienne, siège de nombreuses **activités de loisirs**. Il convient dorénavant d'accompagner l'équipe technique mise en place et de s'assurer de la bonne prise en compte des enjeux identifiés par le SAGE dans le diagnostic et le futur programme d'actions.
- Bassin versant (rive gauche) de la retenue de Bort-les-Orgues : suite à la dynamique engagée en 2004 dans le cadre du contrat de rivière Haute Dordogne, le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, en étroite collaboration avec les communautés de communes Massif du Sancy, Dôme-Sancy-Artense et Sumène-Artense et les chambres d'agriculture du Puy-de-Dôme et du Cantal, coordonne la mise en œuvre du contrat territorial sources – Tarentaine – Sancy-Artense pour la période 2017-2020. Un **Contrat Vert et Bleu**, dispositif financier proposé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, complète le contrat territorial sur la période 2020-2024. Le périmètre d'intervention comprend en plus le bassin de la Rhue. EPIDOR anime dans ce cadre les réflexions autour des problématiques liées aux **dérivations hydroélectriques** et à la **gestion du transit sédimentaire**, problématique est en effet prégnante sur ce territoire (barrages de la-Bourboule, lac de la Crégut...).



- Bassin versant du Chavanon : le Contrat territorial Chavanon coordonné par le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin et mis en œuvre sur la période 2015-2019 a été marqué par une implication intéressante de la chambre d'agriculture de la Creuse, des CEN et des FR-CIVAM Auvergne et Limousin sur la thématique agricole, en particulier sur le **pâturage des têtes de bassin** (production de fourrage, abreuvement...). Il a permis également de réelles avancées sur la continuité écologique et a mis en lumière des **populations de moules perlières** relativement intéressantes sur certains affluents.
La poursuite des dynamiques engagées sur le bassin du Chavanon prend la forme d'**un second contrat territorial**, en cours de finalisation. Les sujets liés à la préservation et la restauration des têtes de bassin ressortent clairement sur ce territoire (**rigoles et drainage superficiel de zones humides, plans d'eau, cours d'eau recalibrés...**)
- Haute-Corrèze, où un programme d'actions est en cours de mise en œuvre sur les affluents de la Dordogne. Le diagnostic réalisé courant 2018 fait ressortir des problématiques liées à la **sylviculture**, à la présence de **plans d'eau**, à la rectification des cours d'eau ou au **piétinement du chevelu** sur les têtes de bassin.
- La Dordogne médiane, où l'impact des barrages et de la **production hydroélectrique** se fait fortement ressentir sur les écosystèmes et les usages de l'eau (éclusées, blocage sédimentaire...)

Le suivi des contrats territoriaux et des actions en lien avec des problématiques que le SAGE identifie comme prioritaires correspond en 2021 à environ 0,15 ETP (prévisionnel : 0,08 ETP). Cette activité supérieure aux prévisions s'explique en partie par l'achèvement en 2021 du contrat territorial Chavanon et le démarrage du contrat vert et bleu porté par le PNR des Volcans d'Auvergne. Pour 2022, il est prévu de mettre en avant les complémentarités entre le SAGE et les démarches territoriales afin de pouvoir s'appuyer sur les animateurs locaux (EPCI, structures GEMAPI...) pour la future mise en œuvre du SAGE. Il est prévu que ce volet représente 0,25 ETP en 2022.

Objectif 9 : Suivre et accompagner les démarches territoriales en lien avec la gestion de l'eau

- Action 1 : Suivi et participation aux politiques déclinées sur le bassin

De nombreux acteurs interviennent dans la gestion de l'eau. Il est donc essentiel d'une part de partager nos connaissances avec ces acteurs de manière à ce que leur politique soit la plus adaptée aux enjeux et au contexte territorial, et d'autre part de connaître ces politiques et de vérifier que leur mise en œuvre reste cohérente avec les autres.

La participation de l'animateur aux comités de suivi « milieux aquatiques » ou aux bilans des structures telles que les Départements, associations (CEN, Fédérations de pêche...) est ainsi nécessaire.

Le travail relatif au suivi et à l'accompagnement des démarches territoriales correspond en 2021 à environ 0,23 ETP, ce qui est sensiblement supérieur au prévisionnel établi à 0,1 ETP. Concrètement, cela correspond à la participation à 25 réunions sur 2021. Pour 2022, il est prévu que ce volet reste au niveau de 2021 (0,23 ETP).

MOYENS AFFECTES AU PROJET

Pour assurer la phase d'élaboration du SAGE Dordogne amont, EPIDOR a déployé les moyens suivants en 2021 :

- Un chargé de mission (1 ETP) : Guillaume LALOGÉ basé à l'antenne d'EPIDOR à Mauriac,
- Une équipe d'encadrement (0,07 ETP) : Roland THIELEKE, Directeur et Cécile FORTUNEL, secrétaire de direction, afin de superviser les stratégies politiques et techniques qui seront proposées et mises en œuvre
- Un expert SIG-Bases de données (0,05 ETP) : Aurélien LABOUDIGUE
- Un secrétariat (0,3 ETP) : Sylvie HURISSE
- Un appui relatif au matériel informatique et aux outils de communication (0,05 ETP)
- Une équipe d'experts (0,25 EPT) qui aideront l'animateur en fonction des thématiques abordées (qualité, quantité, milieux, migrants, risques naturels...).

1,72 ETP ont été affectés à l'animation du SAGE Dordogne amont en 2021 (prévisionnel : 1,98 ETP).

Pour 2022, il est prévu de renforcer l'équipe d'animation de manière à finaliser une première version du SAGE Dordogne amont. Il est ainsi prévu de déployer les moyens suivants en 2022 :

- Deux chargés de mission (1,8 ETP pour 2022 car recrutement fait en cours d'année) : Guillaume LALOGÉ NEIGE + une personne en cours de recrutement, basés à l'antenne d'EPIDOR à Mauriac,
- Une équipe d'encadrement (0,07 ETP) : Roland THIELEKE, Directeur et Cécile FORTUNEL, secrétaire de direction, afin de superviser les stratégies politiques et techniques qui seront proposées et mises en œuvre
- Un expert SIG-Bases de données (0,1 ETP) : Aurélien LABOUDIGUE
- Un secrétariat (0,3 ETP) : Sylvie HURISSE
- Un appui relatif au matériel informatique et aux outils de communication (0,1 ETP)
- Une équipe d'experts (0,2 EPT) qui aideront l'animateur en fonction des thématiques abordées (qualité, quantité, milieux, migrants, risques naturels...).

Il est donc prévu d'affecter 2,57 ETP à l'animation du SAGE Dordogne amont en 2022.

Les outils utilisés pour faciliter la coordination en interne de cette animation :

- Points réguliers sur l'avancement du SAGE par des réunions internes (à Castelnaud-la-Chapelle ou à Mauriac) ou des réunions téléphoniques de fréquences variables en fonction des besoins (au moins hebdomadaires),
- Echange des données, partage de l'information et rédaction des divers documents par un site WEBMAIL spécifique au SAGE Dordogne amont, site interne à EPIDOR permettant de partager les données, modifier et suivre l'avancement du dossier.

Les tableaux 1 et 2 présentent la répartition des ETP et du temps passé par objectif et par action, pour l'année 2021 (réalisé) et 2022 (prévisionnel).

Tableau 1 : réalisé 2021

	direction	animateur	Experts thématiques	SIG	Informatique et communication	secrétariat	TOTAL ETP	%
Objectif 1 : Poursuivre la rédaction des mesures du SAGE avec les acteurs du bassin							0,73	42%
- mobiliser des groupes de travail thématiques		0,15	0,05	0,03	0,03			
- associer les services de l'Etat à la rédaction des mesures réglementaires		0,1	0,02					
- associer les membres de la CLE aux travaux de rédaction des mesures du SAGE		0,15				0,1		
- associer le cabinet en charge de l'évaluation environnementale à la rédaction des mesures du SAGE		0,03						
- présenter et débattre des mesures en cours de rédaction avec les membres de la CLE ou de son bureau	0,01	0,01	0,05					
Objectif 2 : Suivre l'élaboration de l'évaluation environnementale du SAGE							0,07	4%
- Suivi de l'exécution du marché public		0,02				0,02		
- Suivre et accompagner le prestataire	0,01	0,02						
- mobiliser le comités de pilotage								
- Présenter les résultats de l'évaluation environnementale en CLE								
Objectif 3 : Présenter une première version de SAGE à la CLE							0,19	11%
- conception de documents de synthèse	0,02	0,1		0,01				
- organiser une présentation intégrant le SAGE et son évaluation environnementale		0,05		0,01				
Objectif 4 : Elaborer les documents constitutifs du SAGE							0,00	0%
- rédaction et mise en forme des documents								
- mobiliser le comité technique								
- prendre en compte les remarques émises lors de la première présentation à la CLE								
Objectif 5 : Organiser la consultation relative au SAGE							0,00	0%
- consulter les acteurs du territoire suite à la réunion de la CLE								
- analyser les retours et envisager avec la CLE une adaptation du projet de SAGE								
- rédiger et publier la déclaration d'intention								
Objectif 6 : animer la CLE et le bureau							0,11	6%
- Préparation réunions de CLE / Bureau de CLE								
- Communiquer à propos du SAGE		0,02			0,02	0,02		
- Formulation d'avis sur les projets du territoire		0,01	0,01					
- Suivi administratif et financier de la mission		0,02				0,01		
Objectif 7 : connaitre et mobiliser les acteurs du territoire							0,24	14%
- rencontrer les acteurs locaux		0,05				0,05		
- s'informer des projets du territoire		0,02	0,02			0,03		
- analyser les points de convergence entre les préoccupations locales et les sujets du SAGE		0,02						
- sensibilisation via colloques, interventions publiques...		0,03				0,02		
Objectif 8 : Suivre la mise en œuvre des contrats territoriaux et faciliter la réalisation d'actions en lien avec les problématiques du SAGE							0,15	9%
- Construire, accompagner et suivre la mise en œuvre les programmes d'actions sur les thématiques principales du SAGE		0,1	0,05					
Objectif 9 : Suivre et accompagner les démarches territoriales en lien avec la gestion de l'eau							0,23	14%
- Suivi et participation aux politiques déclinées sur le bassin	0,01	0,1	0,05			0,07		
TOTAL (ETP)	0,05	1	0,25	0,05	0,05	0,32	1,72	100%

Tableau N°2 : prévisionnel 2022

	direction	animateur	Experts thématiques	SIG	Informatique et communication	secrétariat	TOTAL ETP %	
Objectif 1 : Poursuivre la rédaction des mesures du SAGE avec les acteurs du bassin							0,81	32%
- mobiliser des groupes de travail thématiques		0,15	0,03	0,05	0,03			
- associer les services de l'Etat à la rédaction des mesures réglementaires		0,1	0,03					
- associer les membres de la CLE aux travaux de rédaction des mesures du SAGE		0,1	0,01			0,1		
- associer le cabinet en charge de l'évaluation environnementale à la rédaction des mesures du SAGE		0,1						
- présenter et débattre des mesures en cours de rédaction avec les membres de la CLE ou de son bureau	0,01	0,1						
Objectif 2 : Suivre l'élaboration de l'évaluation environnementale du SAGE							0,25	10%
- Suivi de l'exécution du marché public		0,05				0,02		
- Suivre et accompagner le prestataire		0,05						
- mobiliser le comités de pilotage		0,1						
- Présenter les résultats de l'évaluation environnementale en CLE		0,03						
Objectif 3 : Présenter une première version de SAGE à la CLE							0,31	12%
- conception de documents de synthèse	0,02	0,15		0,01	0,02			
- organiser une présentation intégrant le SAGE et son évaluation environnementale		0,1		0,01				
Objectif 4 : Elaborer les documents constitutifs du SAGE							0,16	6%
- rédaction et mise en forme des documents				0,03	0,03			
- mobiliser le comité technique		0,05						
- prendre en compte les remarques émises lors de la première présentation à la CLE		0,05						
Objectif 5 : Organiser la consultation relative au SAGE							0,12	5%
- consulter les acteurs du territoire suite à la réunion de la CLE		0,05						
- analyser les retours et envisager avec la CLE une adaptation du projet de SAGE		0,05						
- rédiger et publier la déclaration d'intention		0,02						
Objectif 6 : animer la CLE et le bureau							0,17	7%
- Préparation réunions de CLE / Bureau de CLE		0,05						
- Communiquer à propos du SAGE		0,02			0,02	0,02		
- Formulation d'avis sur les projets du territoire		0,01	0,01					
- Suivi administratif et financier de la mission	0,01	0,02				0,01		
Objectif 7 : connaître et mobiliser les acteurs du territoire							0,27	11%
- rencontrer les acteurs locaux		0,05				0,05		
- s'informer des projets du territoire		0,05	0,02			0,03		
- analyser les points de convergence entre les préoccupations locales et les sujets du SAGE		0,02						
- sensibilisation via colloques, interventions publiques...		0,03				0,02		
Objectif 8 : Suivre la mise en œuvre des contrats territoriaux et faciliter la réalisation d'actions en lien avec les problématiques du SAGE							0,25	10%
- Construire, accompagner et suivre la mise en œuvre les programmes d'actions sur les thématiques principales du SAGE		0,2	0,05					
Objectif 9 : Suivre et accompagner les démarches territoriales en lien avec la gestion de l'eau							0,23	9%
- Suivi et participation aux politiques déclinées sur le bassin	0,01	0,1	0,05			0,07		
TOTAL (ETP)	0,05	1,8	0,2	0,1	0,1	0,32	2,57	100%

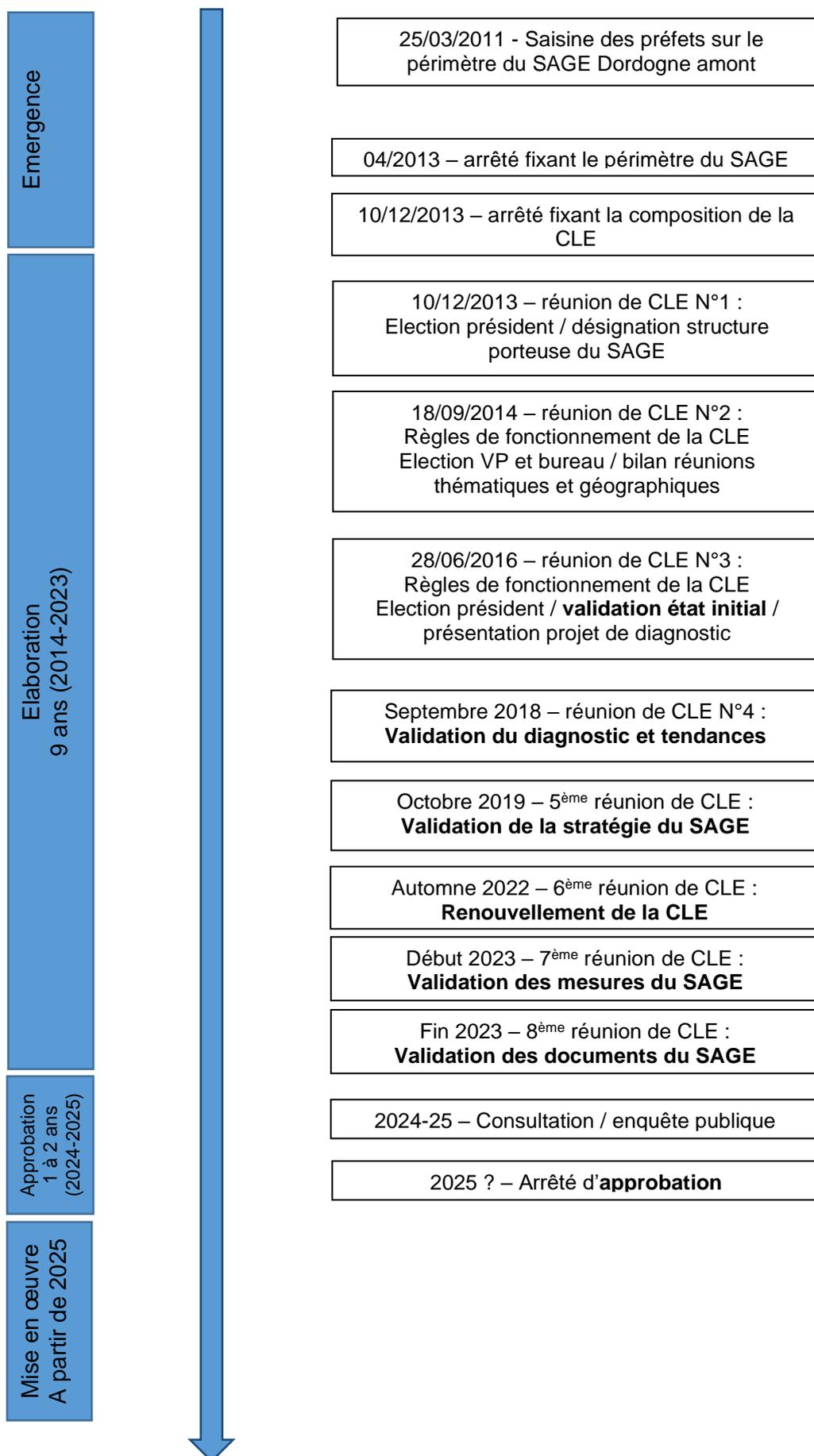
Tableau N°3 : détail réunions 2021

Date	Objectif 1 : rédiger avec les acteurs du bassin les mesures du SAGE	Objectif 2 : suivre l'élaboration de l'évaluation environnementale du SAGE	Objectif 3 : élaborer les documents constitutifs du SAGE	Objectif 4 : présenter une première version du SAGE à la CLE	Objectif 5 : organiser la consultation relative au SAGE	Objectif 6 : animer la CLE et le bureau	Objectif 7 : connaître et mobiliser les acteurs du territoire	Objectif 8 : Favoriser l'émergence et accompagner les contrats territoriaux	Objectif 9 : Suivre et accompagner les démarches territoriales	TOTAL
12-janv									réunion CDC Pays de Mauriac - projet "port de Nauzenac"	
12-janv						réu inter-SAGE "traitement des avis relatifs au docs d'urbanisme"				
14-janv									réunion technique - projet "port de Nauzenac"	
19-janv						point d'étape SAGE DDT-Dreal-Agence de l'eau				
29-janv							diagnostic barrage de la Bourboule			
01-févr	lancement stage "nappe alluviale"									
02-févr		point marché "éval. Environnementale" avec Eaucéa (B. Coupry)								
08-févr									COPIL CT "sources-Sancy-Artense"	
16-févr									COPIL "convention TCC Artense"	
18-févr									échange stratégie étiage avec Haute-Correz-Communauté	
23-févr	point avancement stage "nappe alluviale"									
01-mars									COTECH Chavanon - suivi-évaluation	
02-mars							réunion programmation annuelle fédé pêche 15			
02-mars									ateliers SCOT Xaintrie-Val-Dordogne	
03-mars									COPIL Etude barrage de la Bourboule	
04-mars									COTECH Auze-Sumène	
09-mars									Assises de l'Eau Pref15	
02-avr							rdv cdc pays de Mauriac			
07-avr	point interne "ruissellements et chemins de l'eau"									
28-avr									démarrage étude "sources de la Dordogne"	

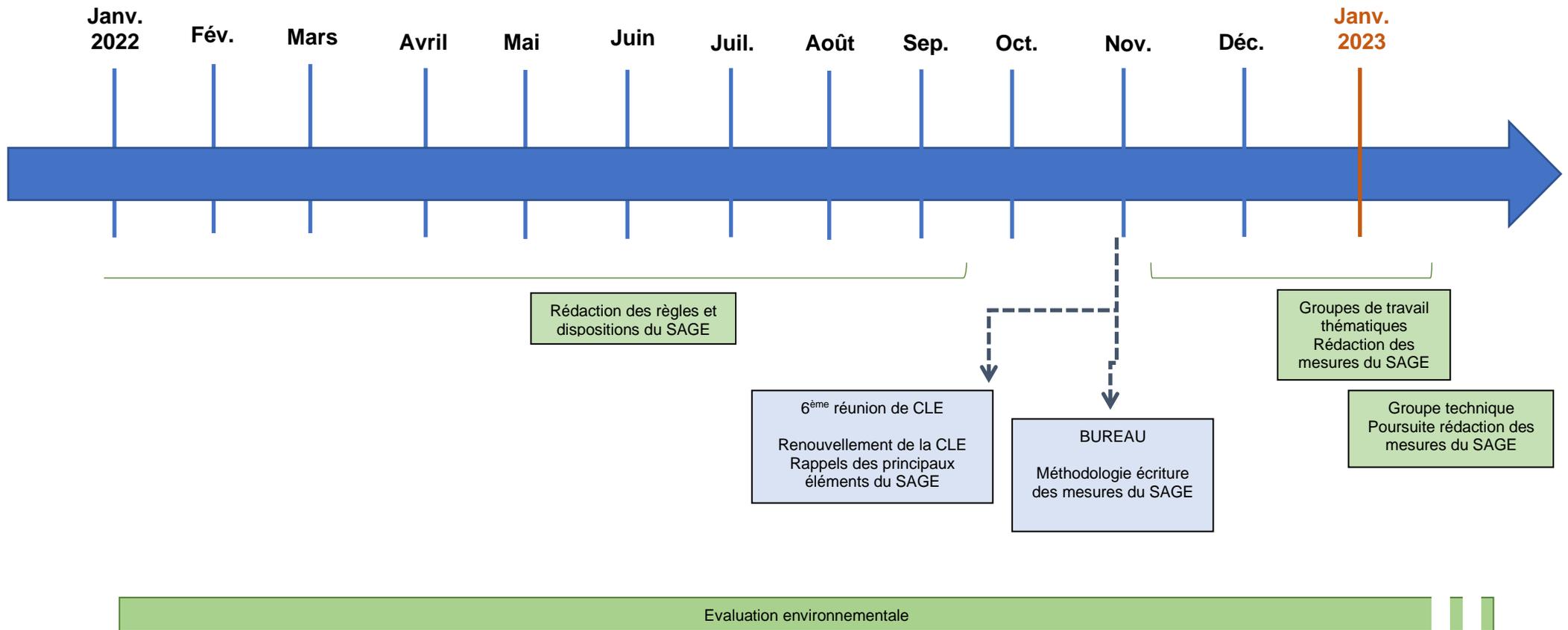
Date	Objectif 1 : rédiger avec les acteurs du bassin les mesures du SAGE	Objectif 2 : suivre l'élaboration de l'évaluation environnementale du SAGE	Objectif 3 : élaborer les documents constitutifs du SAGE	Objectif 4 : présenter une première version du SAGE à la CLE	Objectif 5 : organiser la consultation relative au SAGE	Objectif 6 : animer la CLE et le bureau	Objectif 7 : connaître et mobiliser les acteurs du territoire	Objectif 8 : Favoriser l'émergence et accompagner les contrats territoriaux	Objectif 9 : Suivre et accompagner les démarches territoriales	TOTAL
06-mai								COPIL Contrat vert et bleu PNR-Volcans d'Auvergne		
12-mai	point interne "épandages et méthanisation"									
20-mai							Visite Aménagements hydroélec Artense avec prefet 15			
28-mai									Assises de l'Eau Pref 15 2 ateliers	
08-juin									cellule "ressource en eau" DDT 19	
14-juin	point "eaux souterraines" avec BRGM									
16-juin							COPIL étude "sources de la Dordogne"			
17-juin							jours référents départementaux BV Dordogne			
23-juin								COPIL PPG Cère amont		
24-juin									cellule "ressource en eau" DDT 15	
28-juin							échange EPIDOR - CDC Sumène-Artense C. agri 15			
29-juin									GIEE Adaptation pratiques agricoles nord Cantal	
30-juin									participation groupe de rédaction SAGE Vézère	
07-juil							CDC Sumène-Artense - SAGE / PPG Auze-Sumène			
12-juil							COPIL Etude barrage de la Bourboule			
15-juil			point interne rédaction des mesures du SAGE							
19-juil							CDC Pays de salers - SAGE / PPG Auze-Sumène			
20-juil								COTECH Cère amont		
17-sept									EDF / 70 ans barrage de Bort	
20-sept							rdv CDC Massif du Sancy			
21-sept									Stratégie régionale Nouvelle-Aquitaine Meymac	
22-sept									Assises de l'Eau Pref 15	
27-sept									Assises de l'Eau Pref 15	
30-sept							point dossiers CD 19			
30-sept									Assises de l'Eau Pref 15	

Date	Objectif 1 : rédiger avec les acteurs du bassin les mesures du SAGE	Objectif 2 : suivre l'élaboration de l'évaluation environnementale du SAGE	Objectif 3 : élaborer les documents constitutifs du SAGE	Objectif 4 : présenter une première version du SAGE à la CLE	Objectif 5 : organiser la consultation relative au SAGE	Objectif 6 : animer la CLE et le bureau	Objectif 7 : connaître et mobiliser les acteurs du territoire	Objectif 8 : Favoriser l'émergence et accompagner les contrats territoriaux	Objectif 9 : Suivre et accompagner les démarches territoriales	TOTAL
06-oct							COTECH étude "sources de la Dordogne"			
07-oct						colloque H2O Clermont				
08-oct						colloque H2O Clermont				
11-oct								convocation "source Croizat" à la Bourboule		
14-oct			point interne rédaction des mesures du SAGE							
19-oct								"Varenne de l'eau" Limoges		
20-oct							COPIE étude "sources de la Dordogne"			
21-oct								point problématique inondation Dordogne amont		
22-oct								urbanisme Mont-Dore		
02-nov								comité consultatif gravière d'Argentat		
09-nov								préparation réunion publique "eau" à Argentat		
10-nov								stratégie départementale aires protégées (Puy-de-Dôme)		
15-nov								Assises de l'Eau Pref15		
15-nov							COTECH Chavanon - agriculture et ZH			
23-nov								lancement voie verte Xaintrie Val Dordogne		
23-nov								Assises de l'Eau Département 19		
24-nov								COPIE Contrat de progrès Bave-Mamul-Cère aval		
25-nov							BV Rhue - SAGE / PPG BV Rhue			
02-déc								COPIE 2eme CT Chavanon		
03-déc	point interne volet eutrophisation haut bassin									
07-déc							HCC - COPIE Gemapi + point SAGE D. amont			
08-déc								réunion publique "eau" à Argentat		
16-déc						intervention licences pro Aurillac				
17-déc	point "eaux souterraines" avec BRGM									
Nombre de réunions (1 réunion = 1 journée (déplacement, préparation...))	7	1	2	0	0	5	20	9	25	69
Nombre de jours bureau	80	5	20	0	0	10	10	9	5	139
Bilan : mobilisation de l'animateur par objectif :										
Prévisionnel	8%	10%	24%	7%	10%	5%	4%	5%		
Réel	42%	3%	11%	0%	0%	7%	14%	9%	14%	

ECHEANCIER GLOBAL DU SAGE DORDOGNE AMONT



PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2022



Pour information

Les éléments concernant le SAGE Dordogne amont sont disponibles :

sur le site internet du SAGE Dordogne amont

<http://sage-dordogne-amont.fr>

sur la fiche SAGE Dordogne amont du site Gest'eau

<http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/dordogne-amont>

Contacts de la structure porteuse

EPIDOR se tient à votre disposition :



Standard : 05 53 29 17 65

Guillaume LALOGÉ NEIGE : 04 71 68 01 94 ou 06 85 57 65 32

<https://www.eptb-dordogne.fr/>